



*Émilie CHALAS  
Députée de l'Isère  
Conseillère Métropolitaine  
Conseillère Municipale de la Ville de Grenoble*

## Communiqué de presse

### ***Mon vote en faveur de la Proposition de loi visant à renforcer le droit à l'avortement***

Si le droit à l'IVG a été consacré par la loi Veil de 1975, les débats parlementaires sur l'avortement n'ont depuis jamais cessé et se sont même récemment intensifiés : aujourd'hui, nous avons adopté à l'Assemblée nationale la Proposition de loi visant à renforcer le droit à l'avortement.

La Loi Veil a constitué une étape majeure de notre Histoire, pour l'émancipation des femmes, pour notre liberté. Depuis, la législation sur l'IVG a été renforcée et améliorée.

Ces évolutions témoignent d'un combat de chaque instant : avorter reste un droit fondamental fragile, qui nous amène à remettre à l'ordre du jour la question des difficultés d'accès à l'IVG, exacerbée par la période de confinement due à la crise du COVID19.

Née de parents féministes, j'ai été élevée dans un esprit d'indépendance, de liberté, et de responsabilité. J'ai grandi en considérant qu'il était normal, voire-même évident, d'avoir la possibilité d'avorter. Pourtant, 45 ans après la Loi Veil, l'accès à l'IVG reste souvent un parcours du combattant. C'est pourquoi j'ai salué les travaux de la Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité des chances entre les hommes et les femmes sur l'accès à l'IVG, et soutenu leur rapport adopté à l'unanimité, dont les recommandations ont permis d'enrichir le texte initial proposé par le Groupe Écologie Démocratie Solidarité (EDS).

Néanmoins, j'ai été stupéfaite de la nature des débats en hémicycle, qui ont parfois pris une tournure dramatique, culpabilisant celles qui font le choix d'interrompre leur grossesse. J'ai alors tenu à rappeler que les femmes qui avortent le font en conscience, en liberté, et se sentent même parfois coupables de pas se sentir en situation de drame. Devant la représentation nationale, j'ai tenu à souligner ô combien il devient urgent d'arrêter de culpabiliser les femmes qui avortent. Parce qu'avorter est un droit : assumons-le librement !

Dans ce sens, pour renforcer davantage ce droit et le garantir à chaque femme, partout et dans de bonnes conditions, pour permettre aux sages-femmes de pratiquer une IVG instrumentale jusqu'à 10 semaines, et pour qui je tiens à exprimer à cette occasion mon désir de voir leur statut évoluer, j'ai voté en faveur de la Proposition de loi du Groupe EDS visant à renforcer le droit à l'avortement.

Contact Presse :

**Fanny MICHAUD**

Collaboratrice parlementaire auprès d'Émilie CHALAS, Députée de l'Isère

126, rue de l'Université / 75007 Paris

fanny.michaud.ec@clb-an.fr / 01 40 63 63 59 – 07 86 44 39 96

[emilie.chalas@assemblee-nationale.fr](mailto:emilie.chalas@assemblee-nationale.fr) - <http://emiliechallas.fr/>